

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/159

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZA LES NITES JAUSIERS » - BUDGET PRIMITIF 2019
- SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE.**

Le Conseil de Communauté,

A la majorité des membres présents, M. FERRON Jean s'étant abstenu pour M. BOUVET Patrick qu'il représente,

CONSTATANT que le budget annexe « ZA Les Nîtes » 2019 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **4 781.00 €** ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 septembre 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « ZA Les Nîtes » 2019 à hauteur de **4 781.00 €** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus par décision modificative n°2 du budget principal à l'article 657363 en dépenses et par décision modification n°1 du budget annexe « ZA Les Nîtes » à l'article 74758 en recettes, votées lors de cette même séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

